AVIS DE RÈGLE

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLES LOCALES DE LA COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS

CU-001 DE LA COMMISSION SUR LES *DISPOSITIONS GÉNÉRALES*PRISE EN VERTU DE LA *LOI SUR LES CAISSES POPULAIRES*

ET

CU-002 DE LA COMMISSION SUR LE *DÉCLOISONNEMENT* PRISE EN VERTU DE LA *LOI SUR LES CAISSES POPULAIRES*

Le 1^{er} novembre 2019, le ministre des Finances et Conseil du Trésor a donné son consentement à l'établissement des règles énoncées ci-dessus, lesquelles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020.